



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 24 MAI 2022, 20H00

Date de la convocation : 19 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, FAYARD Estelle, FEYEU Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

Absents excusés: BERRY Florence, APPERT Annie, COULON Arnaud,

Pouvoirs : BERRY Florence a donné pouvoir à BERNARD Stéphanie, APPERT Annie donne pouvoir à BOURGEOIS Josette

Président de séance : LARDET Denis.

Secrétaire de séance : REVEL Grégory

✎ **Procès-verbal de la séance du 26 avril 2022:** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 15 voix pour et 3 abstentions de personnes absentes lors du conseil.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la mise à jour des tarifs du cimetière. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

1) Assainissement

M. le maire expose au conseil que, comme il l'avait déjà indiqué dans les conseils municipaux précédents, un audit de la délégation de service public a été lancé il y a un an à l'initiative de la commune afin de faire un point sur les différentes prestations de la SAUR. L'agence 01 a alors été mandatée pour mener à bien cet audit.

Après plusieurs réunions de mise au point, courriers en recommandé avec A.R. au directeur régional sur les différents points soulevés et pour lesquels la commune était en attente d'une réponse. La SAUR et la commune se sont entendues sur la rédaction d'un avenant n°2, avec une date d'effet au 01 juin 2022, portant sur :

1° - La durée du contrat prolongé pour une durée de 3 mois soit jusqu'au 31 décembre 2025.

2° - La rémunération du fermier, et le coefficient de révision

Historiquement, l'évolution des tarifs de la redevance assainissement est la suivante :

- Séance du 15 décembre 2010 (avec effet au 01 janvier 2011) : Afin d'assurer le financement d'une partie de la nouvelle station d'épuration dont la construction avait été imposée par la police de l'eau : Part fixe (43 € TTC) Prix du m³ (1.30 € TTC)
- Séance du 23 novembre 2011 (avec effet au 01 décembre 2012) : Toujours pour compenser l'investissement de la nouvelle station d'épuration : Par fixe (42.64 € HT soit 45 € TTC) – prix du m³ (1.61 € HT soit 1.70 € TTC)
- Séance du 27 novembre 2013 (avec effet au 01 juin 2014) : Les travaux de la future station d'épuration auxquels s'ajoutent la maîtrise d'œuvre estimés initialement à 1 704 800.00 € HT ayant finalement été validés pour 2 851 420.00 € HT, sans compter les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement estimés à environ 2 000 000.00 € HT : Part fixe (46.50 € HT) – Prix du m³ (2.80 € HT)
- Séance du 10 décembre 2014 (avec effet au 01 avril 2015) : Part fixe (56 € HT) – Prix m³ maintenu à 2.80 € HT

- Séance du 9 septembre 2015 (avec effet au 01 octobre 2015) : Suite à la mise en place de la délégation de service public avec la SAUR une répartition du montant de la redevance assainissement doit être mise en place, l'objectif étant que le coût assainissement soit identique à celui de l'année précédente pour les usagers.
 - o Saur : part fixe 30 € HT – Prix m³ 0.68 € HT
 - o Commune : part fixe 30 € HT – Prix m³ 2 € HT
- Séance du 09 mars 2016 (avec effet au 15 mars 2016). Suite à l'avenant n°1 de la délégation de service public et en contrepartie des nouvelles charges incombant à la SAUR
 - o Saur : part fixe 30 € HT – Prix m³ 0.8779 € HT
 - o Commune : part fixe 30 € HT – Prix m³ 1.80 € HT
- Les conditions de révision des tarifs
- Le bordereau des prix
- Le plan prévisionnel des travaux.

M. le maire explique au conseil qu'à l'issue de la signature de l'avenant n°2, le tarif de la SAUR s'établirait comme suit : Part fixe : 14.39 € HT (**soit une baisse de 15.61 € HT**) – Prix m³ 0.8779 HT (inchangé).

De son côté, la commune avait déjà entamé une réflexion sur la possibilité d'une baisse de sa part tarifaire. Après discussion autour de plusieurs schémas tarifaires, la proposition qui retient l'attention du conseil municipal est la suivante :

- Part fixe : 20 € HT soit **une baisse de 10 € HT**
- Prix m³ : 1.65 € HT soit **une diminution de 0.15 € HT du m³**

M. le maire demande au conseil de bien vouloir :

- L'autoriser à signer l'avenant 2 de la délégation de service public à la SAUR tel qu'il a été présenté aux conseillers municipaux
- Acter la baisse de tarifs de la part communale comme suit :
 - o Part fixe : 20 € HT
 - o Prix m³ : 1.65 € HT
- Effectuer toutes les formalités afférentes

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M49

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant approbation du budget assainissement

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 15 décembre 2010, 23 novembre 2011, 27 novembre 2013, 10 décembre 2014, 9 septembre 2015 et 09 mars 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise M. le maire à signer l'avenant 2 de la délégation de service public à la SAUR tel qu'il a été présenté aux conseillers municipaux
- Acte la baisse de tarifs de la part communale comme suit :
 - o Part fixe : 20 € HT
 - o Prix m³ : 1.65 € HT
- Autorise M. le maire à effectuer toutes les formalités afférentes

2) Tarifs concession cimetière

Comme déjà évoqué lors de précédents conseils, M. le maire indique que le nouveau colombarium sera livré fin juin, il est donc nécessaire d'établir de nouveaux tarifs.

M. le maire propose au conseil municipal le tarif suivant :

- pour une concession 30 ans : 750.00 € - renouvellement 150.00 €
- pour une concession 15 ans : 500.00 € - renouvellement 250.00 €

M. le maire propose que le nouveau tableau des redevances du cimetière s'établisse ainsi qu'il suit :

TARIFS DU CIMETIERE		
Concessions en terre	15 ans	30 ans
Concession en terre 2 m ² (simple)	110.00 €	220.00 €
Concession en terre 4m ² (double)	220.00 €	440.00 €
Concessions columbarium demi-cercle <small>1 case cylindrique (1 place Diamètre 20 cm, hauteur 35 cm)</small>	130.00 €	260.00 €
Concessions columbarium cubique <small>(1 case cubique : longueur 47 cm, largeur 45 cm, hauteur 47 cm)</small>	500.00 €	750.00€
Renouvellement colombarium cubique	250.00 €	150.00€
Emplacement pour caverne 1 m²	80 €	160.00 €
Redevance de dispersion des cendres (jardin du souvenir)	100.00 € (plaque fournie)	
Redevance d'inhumation ou de scellement d'urne <small>(sur les concessions en terre uniquement, dès la seconde opération funéraire)</small>	50.00 €	
Mise en caveau provisoire	5 € par jour (maxi : 6 mois)	

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 mars 2022 portant approbation du budget assainissement

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 janvier 2019 portant vote des tarifs du cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le tableau des tarifs des concessions tel qu'il est présenté.

Divers

- Absences du personnel :

- G. Dufloux est absente pour accident du travail jusqu'au 19 juin, remplacée dès le 1^{er} jour par deux personnes à mi-temps ainsi qu'un agent technique qui se charge du ménage, toutefois il s'agit d'une situation transitoire, car l'une d'entre elles n'est plus disponible. A compter du 30 mai et jusqu'au 19 juin, Amelie Lardet assurera le remplacement du poste d'ATSEM pour l'intégralité.
- S. Simon est absente pour accident du travail jusqu'au 31 mai, la salle des fêtes n'étant pas utilisée à plein le remplacement a pu s'effectuer en interne

pour cette semaine. A compter de la semaine prochaine, C. Guttadoro qui a remplacé de G. Dufloux assurera le poste de S. Simon.

- Le planning des permanences pour les deux tours des élections législatives est finalisé et sera adressé aux conseillers municipaux
- M. le maire donne lecture d'un courrier d'invitation de Bad Waldsee (Allemagne) à une réception organisée pour son élévation en qualité de commune d'arrondissement le 1^{er} juillet 2022. Ne pouvant s'y rendre il demande aux conseillers municipaux si l'un d'entre eux souhaite s'y rendre.
- Déchets et points d'apports volontaires : M. le maire rappelle que les points d'apport volontaires doivent être respectés. Dernièrement, il y a eu encore des incivilités, que la présence de caméras a permis, en collaboration avec la gendarmerie, de trouver le responsable, et celui-ci est convoqué au tribunal dans les prochains jours. Pour rappel, la commune a délibéré pour facturer 200 € la remise en ordre des lieux par les agents techniques
- Bals : Le comité du boudin et les conscrits ont le projet d'organiser un bal en septembre/octobre, et souhaitent connaître la position de la mairie sur ce sujet. M. le maire demande donc au conseil de se positionner à titre général sur la possibilité d'organiser des bals. M. le maire précise que les débordements qui ont eu lieu lors du dernier bal organisé par le Sou des Ecoles, ne relevaient pas là d'un problème d'organisation, mais d'un problème de règlement de comptes, ce qui a été confirmé par la gendarmerie. Plusieurs questions sont soulevées par les conseillers : faut-il réduire le parking avec des barrières, quand est-il du nombre de bénévoles (32) demandés... A l'issue de cette discussion, il est proposé d'imposer un service de sécurité pour l'extérieur, en complément des mesures actuelles, concernant le nombre de bénévoles, le nombre de 32 personnes est maintenu mais l'organisateur peut décider d'augmenter ce nombre. M. le maire s'est renseigné auprès d'une société de sécurité, et a fait établir un devis à titre d'information : pour 5 heures d'intervention, 2 personnes et 1 chien : 325 €.
- Information du conseil des actes passés par le maire : M. le maire informe que l'acte administratif de régularisation d'échange de parcelles avec Mme Froppier a été régularisé le 23 mai 2022.
- Cure : les bénitiers sont réparés, la facture est prise en charge par la paroisse.

Assemblées générales :

. ADMR – 19 mai (N. Chambard) : 454 personnes aidées, 42 bénévoles et 4400 d'interventions, 45 familles (gardes enfants) soins seniors (217 personnes) accompagnement handicap (11) entretien maison (117) téléassistance 63 abonnés. Le résultat est positif. Serge Favre président de l'ADMR est toujours en recherche de personnel. C'est une association qui est subventionnée par la commune de Feillens et la Communauté de Communes Bresse et saône. Le projet est d'améliorer l'intégration des nouveaux salariés, développer le bien-être de vie au travail et renforcer l'adaptation des personnes au travail et l'amélioration de la formation.

CCBS

. réunion sur la fiscalité directe locale des locaux professionnels : (L. Voisin) organisée par la CCBS mais repoussée faute de quorum. Le principe est que le département est divisé en 6 secteurs, eux-mêmes divisés en 38 catégories (donc 38 tarifs différents). La commission a

pour objectif de prévoir des modifications à l'intérieur des catégories. Pour information Manziat se situe dans le secteur 2, et il n'est pas prévu de modification du coefficient de localisation.

Office de tourisme :

. Exposition de peinture (C. Charvet) – 06/5: Deux peintres avec deux styles différents, mais comme chaque exposition organisée par l'office de tourisme, très intéressante. M. le maire remercie C. Charvet de s'être rendue à l'inauguration.

Comptes rendus des commissions :

Commission assainissement environnement :

. matinée nettoyage de la commune 14/5 : Belle action des élus dans les écoles mais qui n'a pas reçu l'enthousiasme espéré. Une matinée avec peu de monde, mais tout de même un nombre de déchets ramassés important.

Commission Bâtiments :

. MAM : Les travaux se poursuivent. Une réunion de chantier a lieu chaque lundi matin. Les membres de la commission bâtiment sont invités à se rendre sur place le 28 mai à 10h pour une visite des lieux

. Cimetière : le 31 mai, une rencontre avec Géosign aura lieu en mairie afin de faire un point sur le projet d'extension

. Isolation des bâtiments : la société Alpes Contrôles est venue le 16 mai pour contrôler les travaux d'isolation bénéficiant des CEE qui ont été réalisés à l'école, à la mairie, et le logement situé au-dessus du magasin d'informatique.

. Stade : les travaux d'installation de l'éclairage Leds ont été réalisés le 19 mai

Divers :

- M. le maire et D. Catherin ont reçu ce matin un représentant de Bouygues pour un projet d'antenne relais.
- Le 20 mai, D. Catherin a accompagné SOLIHA, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, qui effectuait une enquête dans un bâtiment privé pour un diagnostic vétusté demandé par le locataire.

Commission urbanisme : D. Catherin dresse la liste des dossiers

Commission PLUI : La préfecture a adressé en mairie un rapport sur le besoin de sobriété foncière en termes d'habitat et d'activité économique avec un rappel des différentes lois régissant le futur ZAN d'ici 2050. Le document a été adressé aux conseillers.

Pour notre PLUi, le zonage n'est pas finalisé, le PLUI n'avance pas. Le planning prévu ne pourra pas être suivi.

Commission communication : S. Bernard remercie les élus présents lors de la cérémonie du 8 mai. M. le maire remercie S. Bernard pour l'organisation de cette cérémonie.

Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :

- . Inauguration exposition les amis du patrimoine : 5 mai - M. le maire remercie les conseillers présents lors de cette inauguration. C'est une belle exposition qui retrace la guerre 39-45, les écoles publiques et privées ont pu se rendre à cette exposition.
- . spectacles bibliothèques : 11 mai – 102 personnes étaient présentes, deux beaux spectacles sur des musiques de différents pays. M. le maire remercie les bénévoles de la bibliothèque pour leur implication.
- . repas des aînés 22 mai – 144 personnes, dont le doyen G. Froppier (10 désistements). M. le maire remercie N. Chambard pour son travail assidu, ainsi que les bénévoles du CCAS, des associations (pêche, chasse, sou des écoles et UM), S. Lardet et G. Ferrand. Le repas s'est bien déroulé, bonne animation.
- . rencontre ogec 23 mai : M. le maire, N.Chambard et la directrice générale des services ont rencontré l'OGEC ainsi que des représentants de l'UDOGEC au sujet du forfait communal.
- . fête de la musique 18 juin : L'Union Musicale organisateur invite la Jeanne d'Arc, la Chorale Bouche à oreille ainsi qu'un groupe extérieur à la salle des fêtes. On leur souhaite une belle météo.
- . Ecole de patinage pont de vaux : N. Chambard a représenté M. la maire au gala. 80 enfants à l'école de patinage de pont de vaux, et 20 adultes.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

- . Remise des prix du fleurissement (M. le maire – M. Catherin – A. Gibot) 30 avril à Ceyzeriat – Manziat a obtenu le 1^{er} prix dans sa catégorie (2001 à 5000 habitants). Il s'agissait une cérémonie traditionnelle axée sur l'adaptation au réchauffement climatique. Le nouveau président du Comité Départemental de Fleurissement est Claude Rabuel.
- . plantation des fleurs 10 mai – M. le maire remercie les bénévoles du fleurissement pour leur investissement
- . réunion 1^{ère} fleur 17 mai : La commune souhaite candidater à la 1^{ère} fleur, M. le maire, A. Coulon, M. Catherin et la Directrice Générale des Services ont donc rencontré Corinne Perrin et Claude Rabuel pour le montage du dossier. Une prochaine commission sera organisée sur ce sujet en présence des bénévoles du fleurissement.
- . RD 933 : les réunions de chantier ont lieu toutes les semaines, la prochaine réunion se fera en présence de M.le maire et d'Arnaud Coulon, des représentants du département de l'AIN, des bureaux d'études SUEZ et ACCERE, des entreprises SOBECA et SERPOLLET pour affiner le projet. La dépose des poteaux sera réalisée en fin d'année par les concessionnaires.
- . Travaux voirie : Impasse de Chavanaz à repousser en septembre – Impasse de la résistance 30/31 mai – Carrefour des Barberies du 30 mai au 8 juin. PATA aura lieu dans 3 semaines.
- . Travaux réseaux : dévoiement du réseau des eaux pluviales 8 au 10 juin.

Questions diverses

Les inters tombes seront terminés cet hiver, elles ont été fixées comme objectif aux agents.

(Séance levée à 22h45)